

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de HABSHEIM et ENVIRONS
(S.I.H.E.)

Mairie de Rixheim
B.P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS
du COMITE DIRECTEUR
du SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de HABSHEIM et ENVIRONS

**Séance ordinaire publique du 3 mars 2026
dans la salle de réunion de l'ANNEXE à la Commanderie de RIXHEIM**

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>10</i>
<i>Nombre de membres présents :</i>	<i>8</i>
<i>Nombre de membres votants à cette réunion :</i>	<i>10 (dont 2 procurations)</i>

PRESENTS :

Mme Rachel BAECHEL, Déléguée de la Commune de Rixheim
Mme Barbara HERBAUT, Déléguée de la Commune de Rixheim
M. Gilbert FUCHS, Délégué de la Commune d'Habsheim
Mme Marie-Madeleine STIMPL, Déléguée de la Commune d'Habsheim
M. Noël MULLER, Délégué de la Commune d'Eschentzwiller
Mme Pierrette KEMPF, Déléguée de la Commune de Dietwiller
Mme Sandrine KITTNER WALCH, Déléguée de la Commune de Zimmersheim
Mme Catherine SIMON, Déléguée de la Commune de Zimmersheim

ABSENT EXCUSE :

M. Gilbert IFFRIG, Délégué de la Commune d'Eschentzwiller donne procuration à M. Noël MULLER
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Déléguée de la Commune de Dietwiller donne procuration à Mme Pierrette KEMPF

Secrétariat assuré par :

M. Geoffrey ISSELIN, Directeur Adjoint des Services de la Ville de Rixheim



ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2026
3. Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025
4. Approbation du budget primitif de l'exercice 2026

Secteur sécurité

5. Contributions syndicales secteur sécurité 2026

Secteur enseignement

6. Contributions syndicales secteur enseignement 2026
7. Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel
8. Subventions au titre des activités « piscine »
9. Subventions au titre des jeunes licenciés
10. Subventions pour des projets pédagogiques
11. Subventions au titre des voyages pédagogiques
12. Demandes de subventions formulées par divers établissements scolaires

Informations de la Présidente

Divers



Mme la Présidente ouvre la séance à 17h35 et salue l'assistance.



Point 1 de l'ordre du jour

Affaires générales

Nomination d'un secrétaire de séance

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- de nommer Monsieur Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la Ville de Rixheim, comme secrétaire de séance.



Point 2 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance 29 janvier 2026.



Point 3 de l'ordre du jour

Affaires générales

Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'organe délibérant après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., l'organe délibérant peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Les résultats provisoires sont rappelés ci-après :

	0 Administration Générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Section de Fonctionnement 2025	0,00 €	88 638,33 €	9 929,00 €	98 567,33 €
Section d'Investissement 2025	3 005,51 €	3 223,38 €	110,92 €	6 339,81 €
Bilan des restes à réaliser 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	3 005,51 €	91 861,71 €	10 039,92 €	104 907,14 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 ;
- D'affecter par anticipation 98 567,33 € en section de fonctionnement, répartis de la manière suivante :
 - 88 638,33 € pour la fonction sécurité
 - 9 929,00 € pour la fonction enseignement
- D'affecter par anticipation 6 339,81 € en section d'investissement, répartis de la manière suivante :
 - 3 005,51 € pour la fonction administration générale
 - 3 223,38 € pour la fonction sécurité
 - 110,92 € pour la fonction enseignement
- De prendre acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte financier unique 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025.



Point 4 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du budget primitif 2026

Il est rappelé que ce budget est voté par fonction, le niveau de vote étant le chapitre pour la section de fonctionnement et l'article pour la section d'investissement.

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 8 avril 2022, point 8 de l'ordre du jour, le budget du Syndicat est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Il respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance publique le 29 janvier 2026.

Le Budget 2025 est rappelé ci-après :

Budget 2025 (p.m.)	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	31 800 €	235 200 €	67 200 €	334 200 €
TOTAL	34 806 €	238 424 €	67 311 €	340 541 €

Le budget primitif 2026 est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2026	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	33 100 €	283 660 €	80 142 €	396 902 €
TOTAL	36 106 €	286 884 €	80 253 €	403 243 €

Le budget primitif global 2026 augmente de 18,41 % par rapport au budget précédent. Les frais d'administration générale sont en légère hausse notamment du fait de l'augmentation de la prime d'assurance multirisques et de l'évolution des cotisations sur les indemnités des délégués. Les 2 secteurs d'activité évoluent comme suit :

- + 20,32 % pour le secteur 'Sécurité' du fait d'une anticipation des frais d'entretien voire de travaux à venir (système de chauffage, rehaussement de la clôture, deuxième accès sécurisé, etc...) ;
- + 19,22 % pour le secteur 'Enseignement' du fait d'une hausse du nombre de licenciés UNSS, ainsi que de l'augmentation des frais liés à l'activité piscine.

Concernant la fonction 0 (Administration générale)

Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement financé par les budgets des compétences exercées. Ces frais sont estimés à 33.100 €. Il convient de les répartir comme suit :

Compétence	Répartition (%)	Montant
Sécurité	18 %	5 958 €
Enseignement	82 %	27 142 €
TOTAL	100 %	33 100 €

Concernant la fonction 1 (Sécurité)

1. La Gendarmerie de Rixheim

La caserne de Gendarmerie située 2 rue d'Angleterre à Rixheim est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

Depuis le 1er septembre 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI 'Les Romains' à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans.

Les clauses relatives à la révision du loyer étaient rédigées d'une manière particulièrement défavorable aux communes membres du SIHE en ce que le loyer était automatiquement révisé sur la base de l'indice du coût de la construction (ICC) qui a connu une forte augmentation ces dernières années avec l'envolée de l'inflation.

En revanche, du côté des recettes, le contrat de sous-location conclu avec l'Etat prévoit une révision du loyer à échéance triennale sur la base de la valeur locative estimée par le service du Domaine. La révision est toutefois plafonnée à l'indice du coût de la construction.

Ce décrochage entre recettes et dépenses a entraîné un accroissement important du reste à charge supporté par les contributions des communes membres.

Ainsi, en 2024 le coût de la location était estimé à environ 520 000€ pour un loyer versé par l'Etat de 332 485€, soit un reste à charge théorique de 187 515€.

Pour mémoire, en 2009, première année pleine de versement de loyer, le reste à charge des communes était de l'ordre de 97 000€. De manière prospective, en l'absence de révision du loyer par l'Etat et en considérant une révision annuelle à hauteur 2% du loyer versé à la SCI, la participation des communes aurait dû se situer à environ 270 000€ en 2032, dernière année pleine du bail emphytéotique.

Au regard de ces données, une négociation amiable a été menée avec la SCI « Les Romains » et a abouti à la signature d'un avenant au bail emphytéotique qui entérine les modifications suivantes :

- A compter du 1er septembre 2024, le loyer est ramené à son niveau de l'année 2021, soit 440 000€ / an, corrigeant ainsi la hausse soutenue de l'indice aux cours des années 2022, 2023 et 2024 ;
- La révision du loyer est désormais fixée à 1% à chaque date anniversaire, soit la première fois le 1er septembre 2025.

Ces modifications ont ainsi permis de diminuer d'environ 80 000€ le montant du loyer en année pleine et de figer ses évolutions de manière prévisible jusqu'au terme du bail.

Toutefois, les bâtiments commencent à présenter des signes d'usure et les interventions techniques d'entretien, de maintenance et de réparation ont tendance à s'accroître. Il est probable que d'ici quelques années d'importants travaux de remise en état soient à prévoir.

Dans une approche prudentielle, il est nécessaire de prévoir suffisamment de crédits pour faire face aux travaux qui pourraient s'avérer nécessaire à court et moyen terme.

2. Récapitulation des charges 2026

	Budget 2026
Participation aux frais d'Administration Générale	5 958 €
Location des bâtiments mis à la disposition de la brigade (écart des loyers)	150 000 €
Taxes foncières et frais locatifs	47 702 €
Autres charges (entretien des bâtiments, etc...)	80 000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2025	- 88 639 €
Produits divers exceptionnels	-21 €
TOTAL	195 000 €

3. Les contributions syndicales

Le besoin de financement s'élevant à 195.000 € (à l'identique de celui constaté en 2025), les contributions syndicales évoluent et se répartissent comme suit :

	Budget 2026	Budget 2025 (pour mémoire)
ESCHENTZWILLER	13 687 €	13 738 €
HABSHEIM	44 770 €	45 320 €
RIXHEIM	126 962 €	126 347 €
ZIMMERSHEIM	9 581 €	9 595 €
	195 000 €	195 000 €

Concernant la fonction 2 (Enseignement)
--

1. Récapitulation des charges 2026

	Budget 2026
Subventions aux établissements scolaires et associations	51 000 €
Participation aux frais d'Administration Générale	27 142 €
Autres charges (taxes foncières,...)	2 000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2025	-9 929 €
Produits exceptionnels divers	-213 €
TOTAL	70 000 €

2. Les contributions syndicales

Elles augmentent de 30 624 € par rapport à l'exercice 2025. Conformément aux statuts du syndicat, les participations des communes, soit 70 000 €, sont réparties comme suit :

- 40% selon le potentiel fiscal,
- 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
- 20% selon la population,

et s'élèvent pour 2026 à :

	Budget 2026	Budget 2025 (pour mémoire)
DIETWILLER	4 441 €	2 726 €
ESCHENTZWILLER	3 352 €	1 942 €
HABSHEIM	16 150 €	9 160 €
RIXHEIM	43 976 €	24 308 €
ZIMMERSHEIM	2 081 €	1 240 €
	70 000 €	39 376 €

Synthèse des contributions syndicales
--

	Sécurité (Gendarmerie)	Enseignement (Collèges)	TOTAL	N-1	Ecart
DIETWILLER	0 €	4 441 €	4 441 €	2 726 €	+ 1 715 €
ESCHENTZWILLER	13 687 €	3 352 €	17 039 €	15 680 €	+ 1 359 €
HABSHEIM	44 770 €	16 150 €	60 920 €	54 480 €	+ 6 440 €
RIXHEIM	126 962 €	43 976 €	170 938 €	150 655 €	+ 20 283 €
ZIMMERSHEIM	9 581 €	2 081 €	11 662 €	10 835 €	+ 827 €
TOTAL	195 000 €	70 000€	265 000 €	234 376 €	+ 30 624 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2026 tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- De répartir les charges d'administration générale 2026 (fonction 930) selon les critères suivants :
 - 18 % pour le secteur Sécurité (Gendarmerie),
 - 82 % pour le secteur Enseignement.



Point 5 de l'ordre du jour

Secteur sécurité

Contributions syndicales au titre de l'exercice 2026

Pour atteindre l'équilibre budgétaire 2026 du secteur 'Sécurité' (fonction 01), les participations communales sont évaluées à 195 000 €.

Les critères de répartition de la participation des communes ayant adhéré à la compétence "Sécurité", ainsi que les montants y afférents sont détaillés dans le tableau ci-après :

	Population légale 2026	Montant
ESCHENTZWILLER	1580	13 687 €
HABSHEIM	5168	44 770 €
RIXHEIM	14656	126 962 €
ZIMMERSHEIM	1106	9 581 €
TOTAL	22510	195 000 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- D'approuver les contributions syndicales de l'exercice 2026 au titre du secteur 'Sécurité' telles que définies ci-dessus,
- D'imputer les recettes correspondantes à l'article 9310 (Sécurité) / compte 74748 (Subventions et participations des communes).



Point 6 de l'ordre du jour

Secteur enseignement

Contributions syndicales au titre de l'exercice 2026

Pour atteindre l'équilibre budgétaire 2026 du secteur 'Enseignement' (fonction 2), les participations communales sont évaluées à 70 000 €.

Les critères de répartition de la participation des communes ayant adhéré à la compétence "Enseignement" sont rappelés dans le tableau ci-après :

	Potentiel fiscal en k€	Nombre d'élèves 2025/2026	Population
DIETWILLER	2 453	40	1 438
ESCHENTZWILLER	1 567	29	1 580
HABSHEIM	7 106	188	5 168
RIXHEIM	20 347	480	14 656
ZIMMERSHEIM	1 193	11	1 106
TOTAL	32 666	748	23 948

Répartition des 70.000 € :

	40% selon potentiel fiscal	40% selon nombre d'élèves	20% selon population	TOTAL arrondi
DIETWILLER	2 102,61 €	1 497,33 €	840,65 €	4 441 €
ESCHENTZWILLER	1 343,17 €	1 085,56 €	923,67 €	3 352 €
HABSHEIM	6 090,98 €	7 037,43 €	3 021,21 €	16 150 €
RIXHEIM	17 440,64 €	17 967,92 €	8 567,90 €	43 976 €
ZIMMERSHEIM	1 022,60 €	411,76 €	646,57 €	2 081 €
TOTAL	28 000,00 €	28 000,00 €	14 000,00 €	70 000 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver les contributions syndicales de l'exercice 2026 au titre du secteur 'Enseignement' telles que définies ci-dessus,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 93201 (Enseignement) / compte 74748 (Subventions et participations des communes).

**Point 7 de l'ordre du jour****Secteur enseignement****Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel**

En 2025, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel. Il est proposé de maintenir cette aide financière, soit pour l'ensemble des 2 collèges :

Collège de RIXHEIM	720 élèves
Collège de HABSHEIM	302 élèves
	1022 élèves X 20,65 € = 21 104,30 € (arrondi à 21.105 €)

Cette enveloppe est à répartir selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains, soit : 5 276 € pour 36.770 m2
- ¼ selon la surface totale des planchers, soit : 5 276 € pour 14.873 m2
- ½ selon le nombre d'élèves, soit : 10 552 € pour 1022 élèves

La répartition de l'enveloppe entre les 2 collèges s'opère ainsi au prorata selon les 3 critères :

A REPARTIR		COLLEGE DE HABSHEIM		COLLEGE DE RIXHEIM	
Selon	Montant	Prorata	Montant	Prorata	Montant
Terrains 36.770 m2	5 276 €	18.070 m2	2 593 €	18.700 m2	2 683 €
Planchers 14.873 m2	5 276 €	5.893 m2	2 091 €	8.980 m2	3 186 €
1022 élèves	10 553 €	302 élèves	3 129 €	720 élèves	7 423 €
TOTAL	21 105 €		7 813 €		13 292 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 13 292 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 7 813 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2026.



Point 8 de l'ordre du jour

Secteur enseignement

Subvention au titre des activités « Piscine »

Par délibération n° 8 en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a donné son accord de principe quant à la participation du Syndicat aux frais de déplacement à la piscine et de location des lignes d'eau.

Lors de sa séance du 10 avril 2024, le Comité Directeur a remis en question le versement d'une subvention sur des dépenses prévisionnelles et lui a préféré un mode de calcul sur la base des dépenses réellement acquittées minorées des éventuelles subventions reçues de la CeA.

Les Collèges Capitaine Dreyfus de Rixheim et Henri Ulrich de Habsheim ont alors transmis leurs dépenses acquittées à l'appui de justificatifs :

➤ **Pour le collège de Rixheim en 2025 :**

•	Location de lignes d'eau :	3 559,80€
•	Transport :	5 918,50€
	Total des dépenses :	9 478,30€
•	Participation CeA :	<u>-5 332,00€</u>
•	Total à charge :	4 146,30€

➤ **Pour le collège d'Habsheim en 2025 :**

•	Location de lignes d'eau :	2 373,30€
•	Transport :	4 626,00€
	Total des dépenses :	6 999,20€
•	Participation CeA :	<u>-2 014,04€</u>
•	Total à charge :	4 985,16€

LE COMITE DIRECTEUR

décide, **à l'unanimité** :

- D'allouer une subvention de 4 146,30 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 4 985,16 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre des activités Piscine,
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2026.

**Point 9 de l'ordre du jour****Secteur Enseignement****Subvention au titre des jeunes licenciés**

Il est proposé d'accorder pour l'exercice 2026 une subvention de 5,50 € par élève licencié.

Les associations sportives des Collèges de RIXHEIM et de HABSHEIM ayant respectivement recensé 170 et 104 licenciés, les subventions à verser, arrondies à l'euro supérieur, devraient ainsi s'élever à :

- 170 x 5,50 € = 935 € pour l'Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim,
- 104 x 5,50 € = 572 € pour l'Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim.

LE COMITE DIRECTEUR

décide, **à l'unanimité** :

- D'allouer les subventions suivantes au titre des jeunes licenciés :

- Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim..... 935 €,
 - Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim.....572 €,
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 65748 (Subventions de fonctionnement aux associations) du budget 2026.



Point 10 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Demande de subvention pour des projets pédagogiques

Le collège de Habsheim, par l'intermédiaire de son club « jardin pédagogique », souhaite mettre en œuvre trois projets cette année, à savoir :

- continuer la rénovation des carrés potagers,
- mettre en place une cuve de récupération d'eau de pluie,
- acquérir un nichoir à mésange équipé d'une caméra.

A cette fin, le collège sollicite le versement d'une subvention de 1 000 € afin de mener à bien les projets évoqués.

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 1 000 € au collège Henri Ullrich de Habsheim au titre des projets portés par le « club jardin pédagogique »,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2026.



Point 11 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Demandes de subventions au titre des voyages pédagogiques et des sorties scolaires

Les collèges de Rixheim et de Habsheim ont chacun déposé une demande de participation à des voyages pédagogiques et à des sorties scolaires.

Depuis 2024, le comité directeur du syndicat a opté pour une participation de 12,00 € par élève et par nuitée, indépendamment de la catégorie du centre d'accueil et de la nature du voyage mais en plafonnant son intervention à 5 nuitées.

➤ **Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim :**

Opération	Coût	Subvention proposée	
Voyage à Rodez du 29 mars au 3 avril 2026	Coût total : 21 814,06 € 49 élèves + 4 accompagnateurs	49 X 12 € X 5 nuitées	2 940 €

➤ **Collège Henri Ulrich d'Habsheim :**

Opération	Coût	Subvention proposée	
Voyage culture régionale (Andlau, Gunsbach et sortie en montagne)	Coût total : 5 225,80 € 34 élèves + 1 accompagnateur	34 X 12 € X 1 nuitée	408 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de 2 940 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim,
- D'allouer une subvention de 408 € au Collège Henri Ulrich d'Habsheim,
- De moduler éventuellement à la baisse cette subvention, selon le monde de calcul précité, si le nombre d'élèves ayant finalement participé aux sorties devait être inférieur aux prévisions,
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2026.

**Point 12 de l'ordre du jour****Secteur Enseignement****Demandes de subventions formulées par divers établissements scolaires**

Il est proposé d'appliquer les mêmes règles que pour les subventions attribuées aux Collèges du SIHE, en l'occurrence :

- limitation à 5 nuitées par projet,
- 12,00 € par élève et par nuitée, indépendamment de la catégorie du centre d'accueil et de la nature du voyage.

➤ **Collège Sainte-Ursule de Riedisheim :**

Opération	Nombre d'élèves SIHE	Subvention proposée	
Sortie à Londres du 11 au 13 mars 2026 pour la classe bilingue 3 ^{ème} C	9 élèves	9 X 12 € X 2 nuitées	216 €
Sortie en Haute Savoie du 7 au 10 avril 2026 pour les classes de 3 ^{ème} D, E et F	14 élèves	14 X 12 € X 3 nuitées	504 €
Sortie en Toscane du 18 au 22 mai 2026 pour les élèves de 3 ^{ème} A et B	16 élèves	16 X 12 € X 4 nuitées	768 €
			1 488 €

➤ **Collège Don Bosco de Landser :**

Opération	Nombre d'élèves SIHE	Subvention proposée	
Classe transplantée à la Bresse du 18 au 22 mai 2026	28 élèves	28 X 12 € X 4 nuitées	1 344 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de 1 488 € au Collège Sainte-Ursule de Riedisheim,
- D'allouer une subvention de 1 344 € au Collège Don Bosco de Landser,
- De moduler éventuellement à la baisse cette subvention, selon le mode de calcul précité, si le nombre d'élèves ayant finalement participé aux sorties devait être inférieur aux prévisions,
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2026.



Divers

- Point sur la situation de Kembs

Les délégués conviennent qu'au début du nouveau mandat 2026, il sera impératif de rencontrer les élus de Kembs afin de proposer une harmonisation du système d'aide mis en place dans le cadre du SIHE.

Des discussions devront également avoir lieu avec la CeA afin d'envisager le déblocage de financements complémentaires.



La Présidente lève la séance à 18h30.



Le secrétaire de séance,



Geoffrey ISSELIN

La Présidente,



Catherine MATHIEU-BECHT



